

Département de la Corrèze
Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-107

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation :

22 Mars 2024

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Représentés : 1

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 29 Mars 2024 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Bouillon, Martinie, Leclerc, Mmes Monédière, Bénesteau, Bourzeix, Géraudie.

Absents : Mr Maison (a donné pouvoir à Marcel Auboiroux)

Lucile Bénesteau a été désigné(e) secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ACCES HANDICAPES ET TRANSFORMATION DU BÂTIMENT LA POSTE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL - DEMANDE D'AVENANT AU CONTRAT TRIENNAL DE SOLIDARITE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet suivant :

La commune souhaite transformer le bâtiment La Poste et effectuer des travaux de mise en conformité au niveau de l'accès handicapé.

Les travaux ont été confiés aux entreprises SPIE Batignolles Malet, Martinie et Fils, Chèze Christian, Graille Didier, SAS Pereira, Caraminot, SARL ERDE et SARL Soubranne, le maître d'œuvre en charge du projet est Monsieur Floran GAYE.

Le montant de l'opération est de 133 801,80 € HT.

La commune souhaite solliciter une aide auprès du Département pour financer une partie de cette dépense.

Cette aide n'était pas inscrite au contrat triennal de solidarité communale 2023-2025, aussi il est demandé un avenant de redéploiement. Ainsi une partie de l'aide initialement prévue pour financer la construction d'un bâtiment technique et maison des associations qui ne sera pas réalisé, sera mobilisée pour ce nouveau projet.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- DECIDE le principe de réalisation du projet de Travaux d'accès handicapés et transformation du bâtiment La Poste

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel présenté ci-après :

ESTIMATION DU MONTANT TOTAL DES DEPENSES : 133 801.80 € HT

FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Dépenses		Recettes		
HT	133 801,80	DETR	53520,72	40%
		DSIL	24084,32	18%
		Département	29436,40	22%
		Total subvention	107041,44	80%
		Commune HT	26760,36	

- *AUTORISE Monsieur le maire à faire une demande de la subvention la plus élevée possible pour le financement de **Travaux d'accès handicapés et transformation du bâtiment La Poste** auprès du Conseil Départemental,*
- *AUTORISE Monsieur le maire à demander, par voie d'avenant, une intégration de ce projet et de l'aide sollicitée au contrat triennal de solidarité communale 2023/2025.*

Vu pour copie conforme.

Le Maire,
Marcel AUBOIROUX

